



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 138 et 97 c) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2023

**Prévention d'une course aux armements
dans l'espace : nouvelles mesures concrètes
de prévention d'une course aux armements
dans l'espace**

Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/77/L.70](#)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Marinko Avramović (Bosnie-Herzégovine)

1. À sa 22^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, les 13 et 30 décembre 2022, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/77/14](#)) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/77/L.70](#) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.29](#)). Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
2. À la reprise de sa 25^e séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/77/L.19](#), sect. B), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante du Libéria. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.5/77/L.19](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

¹ [A/C.5/77/SR.22](#) et [A/C.5/77/SR.25/Add.1](#).



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/77/L.70](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 566 200 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, seront nécessaires en 2023, ce montant se répartissant comme suit : 323 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 234 700 dollars au chapitre 4 (Désarmement) et 8 000 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2023, ainsi qu'un montant de 49 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹ [A/C.5/77/14](#).

² [A/77/7/Add.29](#).